

## L'expertise, outil majeur pour un développement durable

L'actualité est chargée d'événements nous rappelant que le risque fait intrinsèquement partie de nos sociétés, aussi modernes soient-elles (incendie dans un tunnel routier, chute d'une télécabine, inquiétudes répétées sur la qualité sanitaire des aliments). Ces événements ont de fortes résonances médiatiques en raison de leur caractère soit dramatique, soit alarmant. Ceci se comprend. D'autre part, ils engendrent inévitablement des commentaires critiques sur les techniques concernées et les mécanismes économiques en cause. D'où l'importance du rôle des experts : à eux d'établir la chaîne des événements et des processus qui a abouti à la mise en place d'une situation potentiellement dangereuse et à sa transformation, quand cela a été le cas, en une situation créant des dommages, voire faisant des victimes. Dans les cas de figure dont il a été question ci-dessus, contrairement au cas de la « vache folle », pas de mystère scientifique fondamental. C'est aux sciences de l'ingénieur de faire leur diagnostic et, ainsi, d'accroître leur savoir et leur savoir faire pour éviter que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets. D'un autre côté, il revient au juge d'attribuer les responsabilités. Mais, pour cela, encore faut-il prendre l'exacte mesure des choses et raison garder. Le côté spectaculaire d'un accident ne doit pas conduire à occulter ceux de même nature – et parfois aux conséquences plus graves – qui ont lieu dans des conditions moins frappantes pour l'imagination. Il suffit de prendre l'exemple des intoxications alimentaires dues à des bactéries ou à des toxines ou des accidents de circulation pour être éclairé sur la question. Par ailleurs, l'accident spectaculaire ne cache-t-il pas en fait un réel progrès dans la maîtrise des risques ? C'est en tout cas ce qu'affirme le directeur général de l'Institut de veille sanitaire dans le journal *Le Monde* toujours à propos des toxi-infections alimentaires. Enfin, une bonne appréciation des problèmes exige qu'une claire distinction soit faite entre les différentes causes des problèmes soulevés. Qu'y a-t-il de commun entre le véritable acte délictueux qui serait apparemment à l'origine de la présence de dioxine dans des poulets, tel ou tel événement accidentel qui peut être à l'origine d'une contamination bactérienne limitée et les intoxications imputées, jusqu'ici sans preuve, à la consommation de Coca-Cola en boîtes ? Ainsi, selon ces premières pistes (il convient de rappeler ici que la justice ne s'est pas

encore prononcée sur ces dossiers), l'éventail des voies explicatives irait de la malversation pure et simple à la rumeur, voire au procès d'intention, associés à la psychose collective, en passant par la faille technique toujours possible. Comme on le voit, la tâche des experts, indispensable pour clarifier les choses et éviter des errements dont les conséquences pourraient être graves, est en même temps à large spectre et, de ce fait, particulièrement délicate. Elle ne peut être accomplie que par une démarche collective, à la fois pour couvrir de façon interdisciplinaire le champ des interrogations qui s'impose à elle et pour faire place à l'indispensable pluralisme des points de vue face aux incertitudes des connaissances auxquelles elle se trouvera inévitablement confrontée. Il faut donc faire appel simultanément à plusieurs experts, mais aussi, et peut-être surtout, construire la méthode de travail qui leur permette d'accomplir leur tâche, qui est en fin de compte d'analyser un objet (une situation) complexe, de la façon la plus rigoureuse et efficace possible. Demeure une question : celle de la façon de mieux maîtriser l'incessante course entre, d'une part, l'évolution des risques que génèrent les innovations techniques et les transformations des modes de vie qui vont avec et, d'autre part, la multiplication des mesures prises pour les juguler. La réponse à cette question dépasse sans doute de beaucoup la compétence des experts. Il n'en est pas moins incontestable qu'étant au cœur des problèmes liés aux évolutions de la technique et les abordant dans des conditions quasi-expérimentales, les analyses auxquelles ils se livrent à travers les « retours d'expérience » qu'ils réalisent après les accidents, apportent des éléments majeurs à une réflexion allant dans ce sens. C'est lorsqu'ils sont sollicités pour participer à la conception de nouveaux dispositifs techniques ou à des projets d'aménagement que les experts ont l'opportunité de faire valoir leur expérience. Cette question n'est pas abordée ici. Il n'en demeure pas moins que l'expertise *ex post* n'a de sens qu'en vue d'une expertise *ex ante*. Ainsi l'expertise s'avère être en fait un temps fort de la réflexion sur un développement durable et même, bien plus, un outil majeur de sa mise en pratique. Il faudrait qu'elle soit pleinement pensée et réalisée dans cette perspective.

Marcel Jollivet